

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE | DÉPARTEMENT DES YVELINES

Arrondissement de Mantes-la-Jolie | Canton de Bonnières-sur-Seine

Mairie de Guerville | 4 place de la mairie | 78930 Guerville 01 30 42 63 22 | mairie.guerville@guerville.org | www.guerville.fr

ARRETE 2024\41 DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

Nous, Maire de la commune de Guerville

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, 2213-1 et L. 2213-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1, Vu la demande de Société ACM TP pour ENEDIS, représentée par M. Sezer KABALI - Route de Choisy aux Bœufs – 95470 VEMARS – tel. 01.39.90.77.39 - courriel : technique@acmtp.com,

ARRETONS

Article 1^{er}: Afin de permettre la réparation avec une fouille pour la mise en place d'un coffret électrique au 12 rue des Clos Fours à Guerville, le stationnement sera interdit au droit du chantier, la chaussée sera rétrécie au droit de l'intervention et la circulation sera réduite à 20km/h, le **Lundi 10 juin 2024 pour une durée de 3 semaines**.

<u>Article 2</u>: les panneaux de signalisation seront à la charge et mis en place par le pétitionnaire.

<u>Article 3</u>: Une signalisation sera mise en place en amont et en aval de la zone d'intervention.

<u>Article 4</u> : la Gendarmerie et tous les Agents de la Force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A : Le pétitionnaire La Gendarmerie de Septeuil

Fait à Guerville, le 5 juin 2024 Pour Mme Le Maire, L'Adjoint par délégation,

Manager Hoefelf